

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 71 (1983)

**Heft:** [3]

  

**Artikel:** Le sottisier

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-276762>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Entre nous soit dit



### Le sottisier

n'a qu'une seule chose à faire : mettre son journal préféré au pilori pour un mois... au moins jusqu'au prochain numéro. Lui qui ne cesse de râler contre la sous-représentation des femmes aux plus hautes instances politiques a de lui-même raboté le Conseil des Etats d'au moins 30 % de sa représentation féminine !

Les lectrices s'en sont bien sûr aperçues (quoiqu'elles n'en aient jusqu'à ce jour rien laissé paraître, contrairement à « 24 Heures », qui ne nous a pas ratées)... et, à n'en pas douter, ont sauté en l'air en s'écriant aussitôt : « Et Esther Buhrer » ?

Eh bien oui, incroyable, impardonnable, mais vrai : nous avons oublié de compter Esther Buhrer. La rareté, pourtant, fait la qualité...

Notre numéro de novembre 1979 :

#### Conseil des Etats : 3 fois plus !



Monique Bauer-Lagier  
(lib) (Genève)



Emilie Lieberherr  
(soc) (Zurich)



Esther Buhrer  
(soc) (Schaffhouse)

... et notre dernier numéro : avec nos plus plates excuses à Mme Buhrer, en premier lieu !



#### 50 % de la représentation féminine

au Conseil des Etats se retirera cette année : Mme Emilie Lieberherr, seule conseillère aux Etats avec Mme Bauer-Lagier, a annoncé en effet qu'elle ne se représenterait pas

aux prochaines élections en automne. Monique Bauer-Lagier, qui prévoyait de faire de même, est heureusement revenue quant à elle sur sa décision. Aura-t-elle des compagnes de solitude à la Chambre haute l'hiver prochain ? L'avenir seul le dira...

# Abonnez-vous !

POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS  
ABONNEZ-VOUS !

1 année

Fr. 38.—

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° postal et lieu : \_\_\_\_\_

J'ai eu ce journal : par une connaissance  Au kiosque

A renvoyer à FEMMES SUISSES, case postale 323, 1227 Carouge

### A l'ASF : Le défi de l'informatique

Savoir évaluer les changements qu'apporte dans notre vie le foudroyant développement de l'informatique, tel était le but de la journée d'information organisée par l'Alliance de Sociétés féminines suisses, le 5 février 1983, dans les locaux de l'EPF de Zurich.

FS a assisté avec le plus grand intérêt à cette journée : le dossier du numéro de mai sera consacré au thème de l'informatique.